



PREFET DU TARN

commune de **ANDOUQUE**

CARTE COMMUNALE

approuvé après enquête
publique et par délibération
du Conseil Municipal
en date du **28 JUIN 2010**
Andouque le :
Le Maire

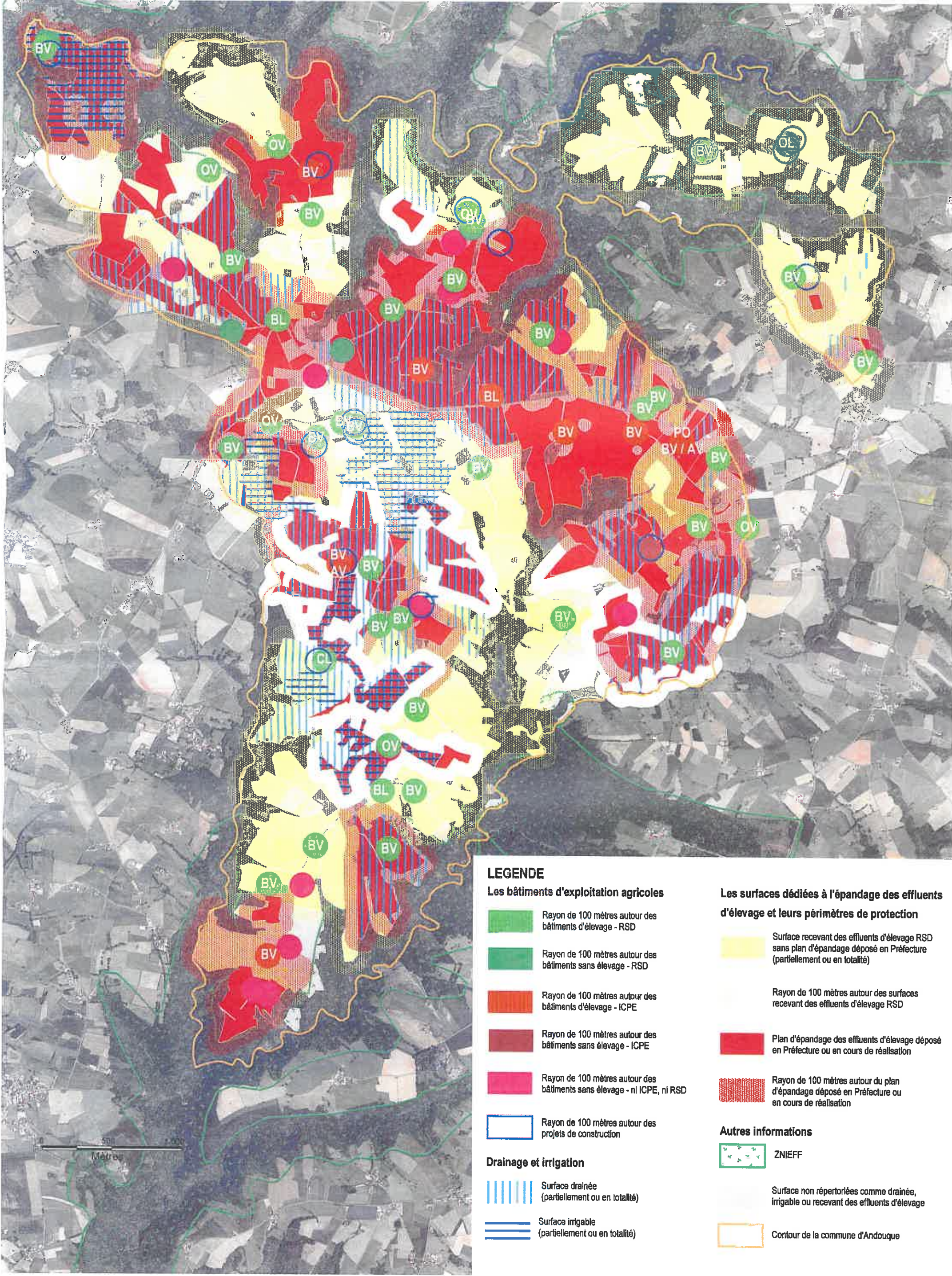


approuvé par
arrêté préfectoral
en date du **23 SEP. 2010**
Albi le :
La Préfète

Pour la préfète
et par délégation
la secrétaire générale,

Béatrice STEFFAN

3.4 - contraintes agricoles



LEGENDE

Les bâtiments d'exploitation agricoles

- Rayon de 100 mètres autour des bâtiments d'élevage - RSD
- Rayon de 100 mètres autour des bâtiments sans élevage - RSD
- Rayon de 100 mètres autour des bâtiments d'élevage - ICPE
- Rayon de 100 mètres autour des bâtiments sans élevage - ICPE
- Rayon de 100 mètres autour des bâtiments sans élevage - ni ICPE, ni RSD
- Rayon de 100 mètres autour des projets de construction

Drainage et irrigation

- Surface drainée (partiellement ou en totalité)
- Surface irrigable (partiellement ou en totalité)

Les surfaces dédiées à l'épandage des effluents d'élevage et leurs périmètres de protection

- Surface recevant des effluents d'élevage RSD sans plan d'épandage déposé en Préfecture (partiellement ou en totalité)
- Rayon de 100 mètres autour des surfaces recevant des effluents d'élevage RSD
- Plan d'épandage des effluents d'élevage déposé en Préfecture ou en cours de réalisation
- Rayon de 100 mètres autour du plan d'épandage déposé en Préfecture ou en cours de réalisation

Autres informations

- ZNIEFF
- Surface non répertoriées comme drainée, irrigable ou recevant des effluents d'élevage
- Contour de la commune d'Andouque

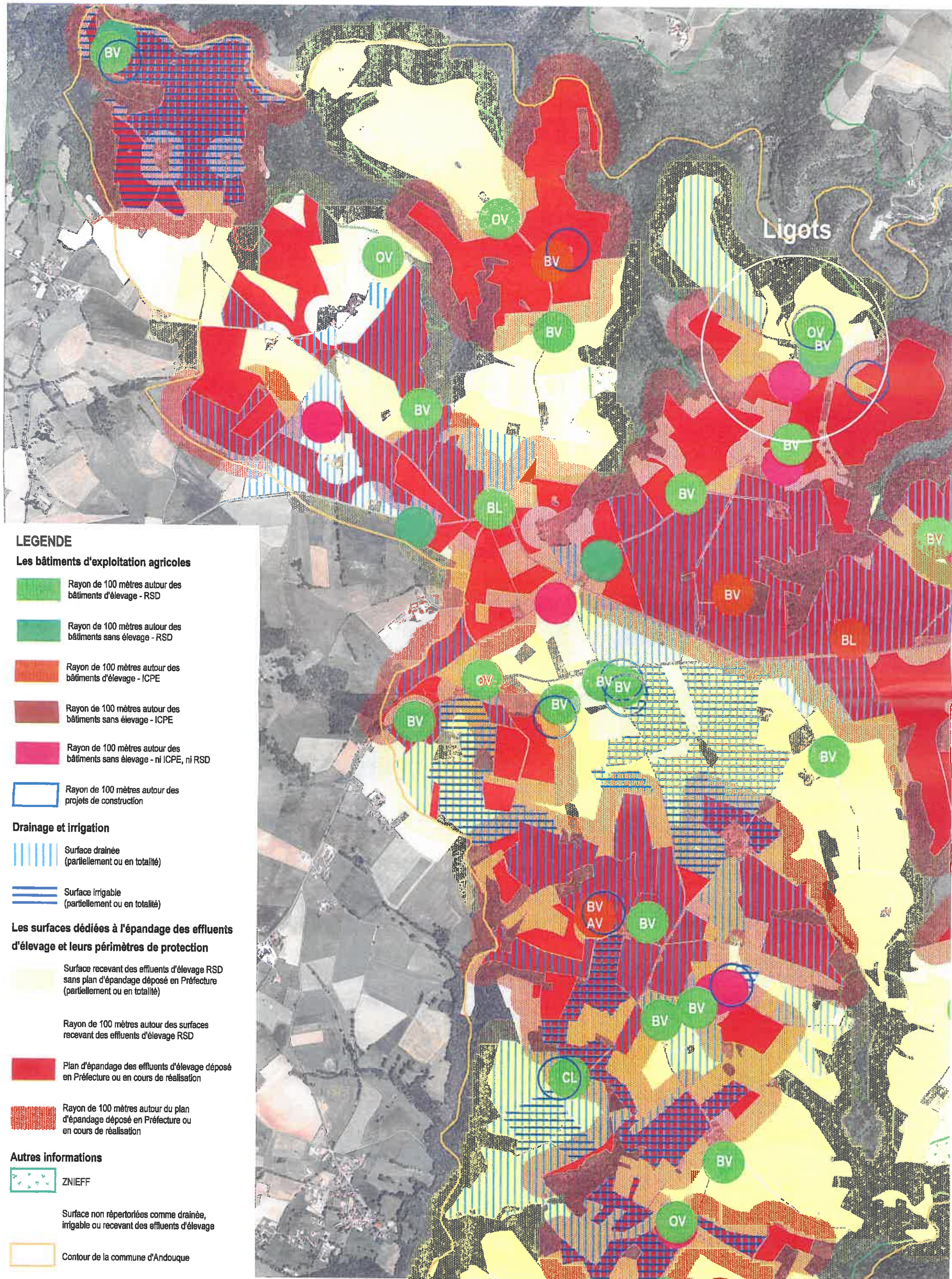
Carte 10 : Synthèse des enjeux agricoles et espaces naturels à enjeux écologiques

Diagnostic foncier, agricole et rural

Andouque
Edition : février 2009



© IGN/PNRS 2008, www.ign.fr
Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des données IGN dont les auteurs peuvent être différents.
SD Chère, SICAM 258 - licence d'exploitation n° 9834021



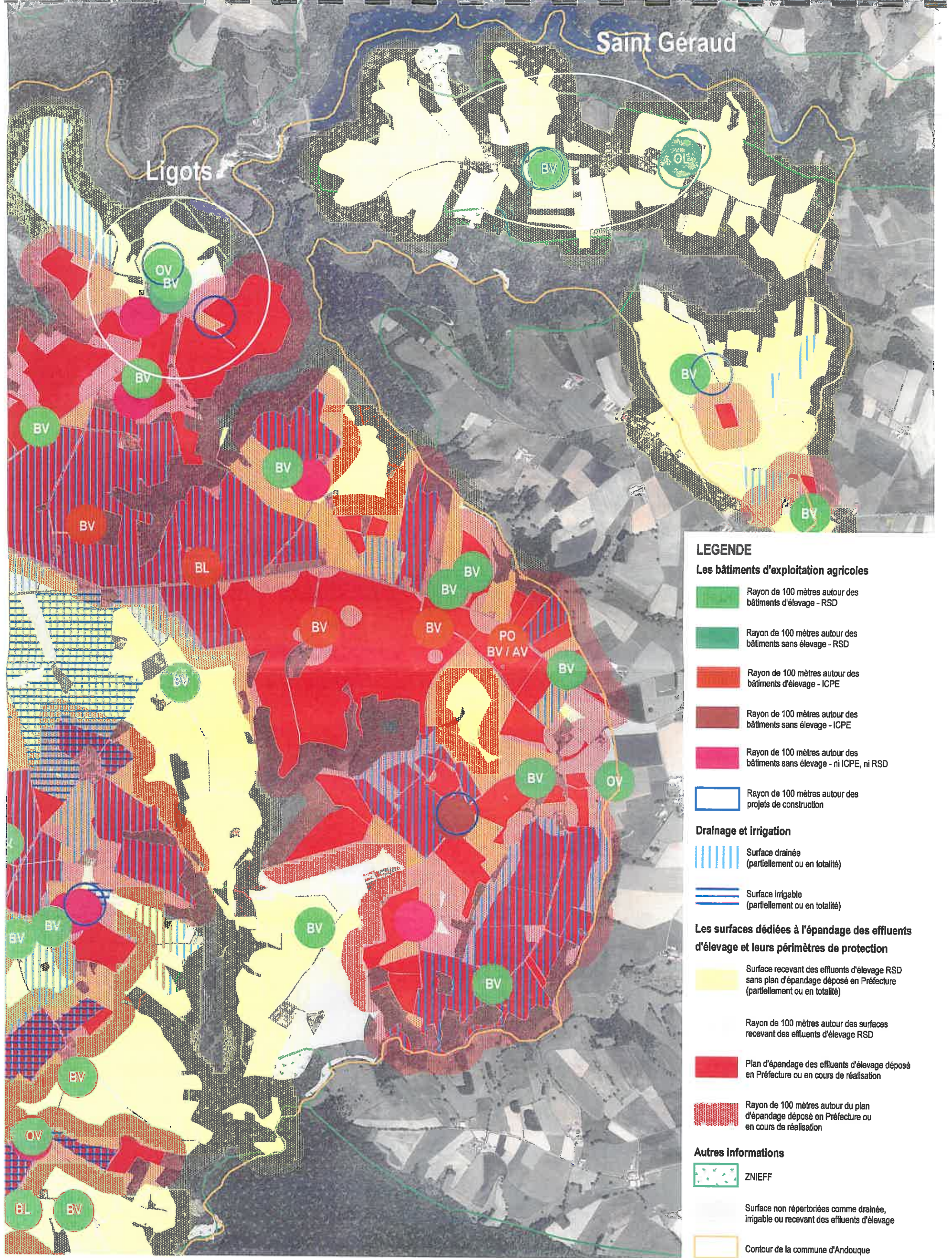
Carte 10a : Synthèse des enjeux agricoles et espaces naturels à enjeux écologiques

Diagnostic foncier, agricole et rural

Andouque

Edition : février 2009





LEGENDE

Les bâtiments d'exploitation agricoles

- Rayon de 100 mètres autour des bâtiments d'élevage - RSD
- Rayon de 100 mètres autour des bâtiments sans élevage - RSD
- Rayon de 100 mètres autour des bâtiments d'élevage - ICPE
- Rayon de 100 mètres autour des bâtiments sans élevage - ICPE
- Rayon de 100 mètres autour des bâtiments sans élevage - ni ICPE, ni RSD
- Rayon de 100 mètres autour des projets de construction

Drainage et irrigation

- Surface drainée (partiellement ou en totalité)
- Surface irrigable (partiellement ou en totalité)

Les surfaces dédiées à l'épandage des effluents d'élevage et leurs périmètres de protection

- Surface recevant des effluents d'élevage RSD sans plan d'épandage déposé en Préfecture (partiellement ou en totalité)
- Rayon de 100 mètres autour des surfaces recevant des effluents d'élevage RSD
- Plan d'épandage des effluents d'élevage déposé en Préfecture ou en cours de réalisation
- Rayon de 100 mètres autour du plan d'épandage déposé en Préfecture ou en cours de réalisation

Autres informations

- ZNIEFF
- Surface non répertoriées comme drainée, irrigable ou recevant des effluents d'élevage
- Contour de la commune d'Andouque

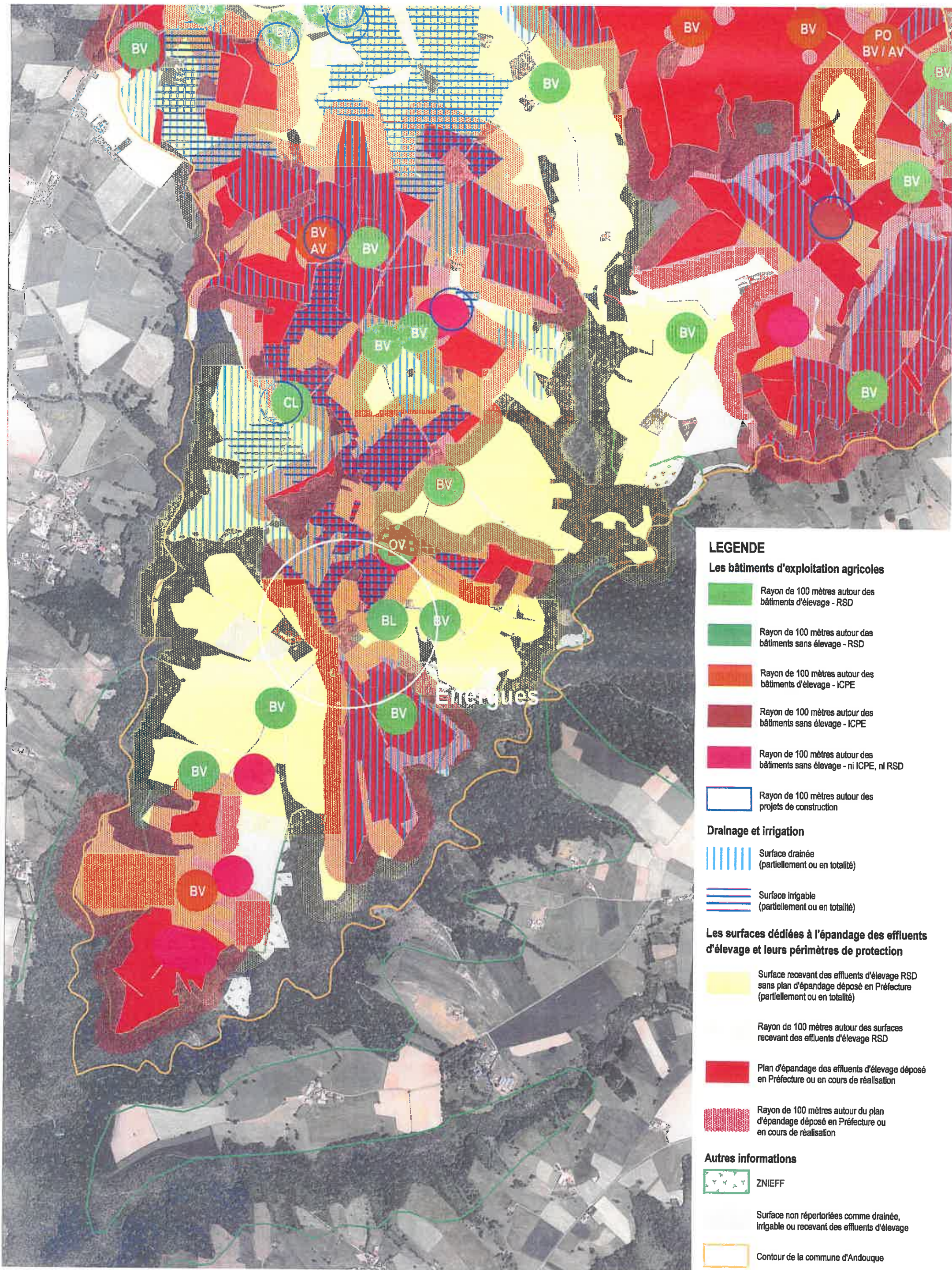
Carte 10b : Synthèse des enjeux agricoles et espaces naturels à enjeux écologiques

Diagnostic foncier, agricole et rural

Andouque

Edition : février 2009





LEGENDE

Les bâtiments d'exploitation agricoles

- Rayon de 100 mètres autour des bâtiments d'élevage - RSD
- Rayon de 100 mètres autour des bâtiments sans élevage - RSD
- Rayon de 100 mètres autour des bâtiments d'élevage - ICPE
- Rayon de 100 mètres autour des bâtiments sans élevage - ICPE
- Rayon de 100 mètres autour des bâtiments sans élevage - ni ICPE, ni RSD
- Rayon de 100 mètres autour des projets de construction

Drainage et irrigation

- Surface drainée (partiellement ou en totalité)
- Surface irrigable (partiellement ou en totalité)

Les surfaces dédiées à l'épandage des effluents d'élevage et leurs périmètres de protection

- Surface recevant des effluents d'élevage RSD sans plan d'épandage déposé en Préfecture (partiellement ou en totalité)
- Rayon de 100 mètres autour des surfaces recevant des effluents d'élevage RSD
- Plan d'épandage des effluents d'élevage déposé en Préfecture ou en cours de réalisation
- Rayon de 100 mètres autour du plan d'épandage déposé en Préfecture ou en cours de réalisation

Autres informations

- ZNIEFF
- Surface non répertoriées comme drainée, irrigable ou recevant des effluents d'élevage
- Contour de la commune d'Andouque

Carte 10c : Synthèse des enjeux agricoles et espaces naturels à enjeux écologiques

Diagnostic foncier, agricole et rural

Andouque

Edition : février 2009

